



# Épargne salariale et retraite en 2024

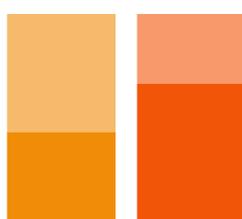
**Tendances et comportements des entreprises et de leurs salariés,** par Natixis Interépargne<sup>(1)</sup>

Natixis Interépargne, leader de l'épargne d'entreprise responsable, offre des dispositifs de partage de la valeur à plus de 100 000 entreprises de toutes tailles, soit l'épargne salariale de plus d'un français salarié sur 4.

## Le partage de la valeur au sein des entreprises

### Tendances

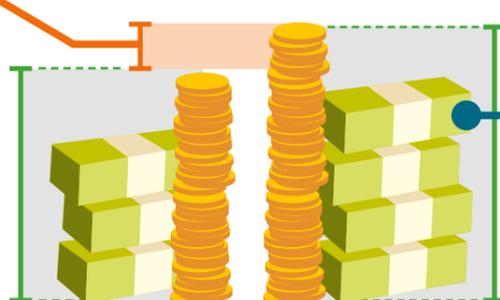
**44,5 %**  
des entreprises détentrices d'un dispositif de partage de la valeur ont versé une prime à leurs salariés à ce titre en 2024 (comme en 2023)



Cette proportion monte à **67,2%** pour les entreprises de **plus de 250 salariés** (contre 64,4% en 2023)

**+7,2 %**  
d'épargne<sup>(2)</sup> distribuée en moyenne par salarié par rapport à 2023

**2 305 €**  
d'épargne distribuée en moyenne par salarié en 2023



**2 471 €**  
d'épargne distribuée en moyenne par salarié en 2024

### Par dispositif

(en montant moyen distribué)

- +10,6 %** de participation
- +4,8 %** d'intéressement
- +7,8 %** d'abondement

## L'épargne salariale et retraite des salariés

### Comportements

**2/3**

des montants distribués sont investis par les salariés



Soit une légère hausse par rapport à 2023.

Les avantages de l'épargne salariale sont bien compris, malgré les préoccupations liées au pouvoir d'achat.

**70 %**

des montants sont investis sur des fonds dits Responsables ou Solidaires



Un intérêt croissant des épargnants pour l'investissement à impact (56 % en 2023).

34 % des investissements sont réalisés sur des fonds labellisés (CIES, Greenfin, Finansol...).

**1/4**

des montants investis sur des fonds actions (21 % en 2023)



Les fonds actions, monétaires et diversifiés conservent la faveur des épargnants, au détriment des fonds obligataires.

(1) Sur la base des Français salariés gérés par Natixis Interépargne en 2024.  
(2) Primes de participation, intéressement et abondement.